

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET
- Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

**N° CP/2018/386 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**  
**PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux et de modification d'agréments**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à DOMIAL ESH des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 25 500 €, pour la construction de 7 logements PLUS et de 3 logements PLAI collectifs, situés 39, 41 route de Strasbourg, à HAGUENAU, et pour un montant de 42 500 €, pour la construction de 10 logements PLUS et de 5 logements PLAI collectifs, situés route de Weitbruch, à HAGUENAU ;
- à la SIBAR un agrément et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 72 000 € pour la construction d'une résidence seniors de 18 logements PLUS situés 28 A, B, C, rue des Erables à ITTENHEIM et un agrément pour la construction de 4 logements situés « Lotissement Bruckmatt » à OFFENDORF ;
- au NOUVEAU LOGIS DE L'EST des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 25 500 € pour la construction de 10 logements PLUS et 3 PLAI collectifs, situés rue de la ferme Falck, à HAGUENAU ;
- à BATIGERE NORD EST des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 110 000 € pour la construction de 26 logements PLUS et 13 PLAI collectifs situés « ZAC de la Scierie » (tranche 2), à BRUMATH ;

- à NEOLIA des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 49 000 € pour la construction de 10 logements PLUS et 7 logements PLAI collectifs, situés rue du Gal Leclerc, à MARMOUTIER, et de 63 000 € pour la construction de 12 logements PLUS et 9 logements PLAI collectifs, situés rue de Strasbourg, à MATZENHEIM.

Elle décide également de modifier les agréments suivants aux bailleurs :

- NOUVEAU LOGIS DE L'EST pour la construction de 12 logements dont 8 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 3 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés « Lotissement les Hirondelles » à Hochfelden au lieu de 9 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 2 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) ;

- BATIGERE NORD EST pour la construction de 72 logements dont 47 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 25 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés 3-5-7 et 10, rue de la Scierie à Brumath au lieu de 58 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 28 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI).

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions-type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, DOMIAL ESH, la SIBAR, le NOUVEAU LOGIS DE L'EST, BATIGERE NORD EST et NEOLIA.

Elle autorise en outre son président, à signer le moment venu, les conventions particulières à conclure sur cette base, entre le Département, DOMIAL ESH, la SIBAR, le NOUVEAU LOGIS DE L'EST, BATIGERE NORD EST et NEOLIA.

**Non participation au vote :** Monsieur Etienne WOLF, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Pour extrait conforme :  
Pour le Président

La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121235-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 19/11/18